

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2430

commission principale : développement économique

objet : **Requalification des parcs et zones industrielles - Actualisation de la liste des opérations**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les principales zones d'activités de l'agglomération lyonnaise font l'objet d'un dispositif de suivi et d'aménagement spécifique depuis 1997. Ce dispositif a été réformé en 2003 de façon à renforcer la capacité d'intervention de la Communauté urbaine, à améliorer les échanges et le partenariat avec les entreprises et à assurer une meilleure prise en compte de ces espaces et de leurs occupants dans les stratégies économiques de l'agglomération. Les objectifs de cette action sont d'améliorer le cadre de travail des entreprises et de leurs salariés et de permettre une meilleure valorisation des zones d'activités dans la stratégie économique du Grand Lyon. La requalification des parcs et zones industriels est l'un des axes de la démarche Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise.

Dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du Grand Lyon, neuf zones d'activités sont concernées par ce dispositif (4 620 hectares, 5 264 entreprises et plus de 100 000 emplois au 1er janvier 2004) : Mi-Plaine Chassieu, Craponne, la Mouche, Lyon nord, Lyon sud-est, Perica, la Soie-la Rize, Meyzieu-Jonage et la vallée de la Chimie. Le conseil de Communauté en date du 24 novembre 2003 a mis en place, sous la forme de neuf délibérations, une autorisation de programme par zone. Le montant total de ces autorisations de programme s'élève à 25 M€ sur la période 2004-2007 avec une participation du conseil régional Rhône-Alpes au titre du contrat d'agglomération (2,5 M€). A chacune de ces autorisations de programme est rattachée une liste d'opérations établie en concertation avec les élus locaux et représentants de chaque zone d'activités.

Depuis novembre 2003, la tenue régulière de comités de suivi sur chaque zone d'activités en requalification a permis la formulation et l'étude de nouvelles demandes d'amélioration du cadre de vie des entreprises. La prise en compte de ces demandes dans la liste des opérations rattachée à chaque zone d'activités suppose une validation préalable du conseil de Communauté, sachant que le montant des autorisations de programme reste inchangé. Une première actualisation de ces listes d'opérations a été décidée par le conseil de Communauté en date du 20 juillet 2004.

Les nouvelles opérations concernées sont les suivantes :

- la Soie-la Rize et Lyon sud-est : équipement du domaine public communautaire en fourreaux,
- la Mouche : actualisation et complément du jalonnement,
- Lyon sud-est : aménagement de la rue du Mont-Blanc (Corbas), requalification de la rue d'Espagne (Mions), création d'une voie de liaison entre l'avenue de Montmartin et le futur pôle alimentaire (Corbas), réaménagement du carrefour Corbèges-Montmartin (Corbas), acquisitions et accompagnement des travaux d'assainissement du secteur du Lyonnais (Saint Priest),
- Perica : actions d'accompagnement et de valorisation de la ligne de transports en commun en site propre C2 (carrefours Mercière-Pierre Fallion, Industrie-Victor Hugo, 8 mai 1945-Hippodrome, Mercières-Hippodrome) ; réalisation de cheminements piétons ; requalification du chemin Pierre Drevet (Caluire et Cuire),
- vallée de la Chimie : mise en place d'un jalonnement spécifique,
- ZI Meyzieu-Jonage : accompagnement de la mise à niveau des réseaux d'assainissement et requalification des rues des Pays-Bas, du Luxembourg et du Périgord,

- ZI Lyon nord : actualisation du jalonnement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Autorise l'intégration des opérations listées ci-dessus dans celles prises en charge au titre des autorisations de programme délibérées le 24 novembre 2003 et concernant la requalification des parcs et zones industrielles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,